

Le 16 février 2010, le Burkina Faso et la République de Moldova ont ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) ; le nombre total de 30 ratifications étant atteint, la période de six mois qui aboutira à l'entrée en vigueur de la Convention est ainsi enclenchée. La Convention entrera en vigueur le 1^{er} août 2010 et la première Assemblée des États parties aura lieu en République démocratique populaire lao en novembre. Au moment où ces lignes sont écrites, plus d'une centaine de pays ont signé ce traité de désarmement humanitaire négocié en mai 2008. S'il est de la plus haute importance d'encourager d'autres États à ratifier la Convention pour qu'elle soit un succès, la communauté internationale va très vite porter son attention sur les détails pratiques de la mise en œuvre de cet instrument.

La CASM interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. En outre, le traité oblige les États parties à fournir une assistance aux victimes des armes à sous-munitions, à dépolluer les zones contaminées, à détruire les stocks d'armes et à coopérer entre eux, autant d'engagements particulièrement impressionnants. Comment les États parties à la Convention peuvent-ils, en partenariat avec des organisations internationales et la société civile, garantir que les objectifs concrets du traité seront atteints ? Ce numéro du *Forum du désarmement* examine les mesures qui s'imposent pour respecter certains de ces engagements humanitaires et de développement.

Notre prochain numéro sera consacré à la sécurité maritime – un sujet complexe sur lequel pèsent certaines des plus graves menaces actuelles. Les transferts illicites par voie maritime d'armes ou d'éléments connexes pour les armes de destruction massive sont un motif de préoccupation croissant. Des acteurs non étatiques armés profitent de routes maritimes très fréquentées pour mener des activités de piraterie et peut-être même, comme le craignent certains, des actions terroristes. La sécurité des conteneurs et des ports est souvent décrite comme le « point faible » lors de débats portant sur la sécurité intérieure.

Cette année nous célébrons deux étapes importantes : le trentième anniversaire de la création de l'Institut et les dix premières années du *Forum du désarmement*. L'UNIDIR va donc organiser en 2010 toute une série d'événements qui seront annoncés sur notre site Internet ou sur Facebook.

Le *Forum du désarmement* évolue dans le but d'être plus attractif et plus facile à lire. Vous remarquerez que le *Forum du désarmement* fournit toujours des analyses rigoureuses et accessibles donnant matière à réflexion sur toute une série de questions ayant trait à la sécurité, à la maîtrise des armements et au désarmement. Chaque numéro permet de découvrir un sujet. Des experts et des analystes renommés exposent les points clés du débat actuel ou tentent d'expliquer ce qui pourrait arriver.

L'UNIDIR dépend entièrement de contributions volontaires des États Membres de l'ONU pour financer ses activités de recherche et de communication, y compris pour produire le *Forum du désarmement*. Au nom de l'Institut et de l'équipe du *Forum du désarmement*, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux Gouvernements de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, d'Israël, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie ainsi qu'au Saint-Siège pour leur soutien financier qui rend possible la production et la distribution gratuite du *Forum du désarmement* par le biais d'un appui direct au *Forum du désarmement* ou d'une participation au financement de base de l'Institut.